

<b>Isabelle ROCCATI-BOSCH</b>	<b>NOM Prénom</b> -----
<b>Adresse :</b>  Le Pallaix 69170 St Marcel- l'Eclairé 06 77 53 36 97 <a href="mailto:lejardindupallaix@outlook.fr">lejardindupallaix@outlook.fr</a>	<b>Adresse :</b>  <b>Tél :</b> <b>Mail :</b>
<b>ci-après dénommé « le producteur »</b>	<b>ci-après dénommé « le consomm'acteur »</b>
Nom et coordonnées du binôme :	

Le présent contrat est passé entre les contractants nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation du producteur ou de sa cueillette et éventuellement transformés par lui.

Il doit être imprimé en 3 exemplaires et ne sera valide qu'accompagné des règlements correspondants et sous réserve que le consomm'acteur soit à jour de sa cotisation **annuelle MJC (famille : 25€, individuel : 16€, annuel) et de sa cotisation annuelle à l'association AMAP-AuRA (10€).**

### ENGAGEMENT

**L'association** s'engage à mettre à la disposition des producteurs et consom'acteurs un lieu de distribution.

**L'association** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de communication de son choix pour assurer la diffusion de l'information, développer la convivialité et favoriser la transparence.

**Le consomm'acteur** s'engage à venir récupérer, lors des distributions, les colis qu'il a choisis. Il est de sa responsabilité de faire récupérer son colis en cas d'absence.

**Le consomm'acteur** est solidaire du producteur et accepte les aléas de la production.

**Le consomm'acteur** s'engage à assurer au moins 1 permanence au cours des 12 mois du contrat en compagnie d'une 2<sup>e</sup> personne.

**Le producteur** s'engage à fournir produits de qualité dans les quantités et les échéances fixées, dans le respect de la charte des AMAP de l'association AMAP-AuRA.

### DUREE

Le dit contrat est conclu pour une durée de 12 mois soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à la seule condition qu'il désigne un remplaçant pour prendre la suite de ce même contrat (sauf cas de force majeure justifié).

### DISTRIBUTION

La distribution des colis se fait sur le lieu de distribution défini par l'association **4 vendredis / an de 18h45 à 20h**

<b>13 mars</b>	<b>12-juin</b>	<b>18-sept</b>	<b>18-déc</b>
----------------	----------------	----------------	---------------

Le **consomm'acteur** et le **producteur** s'engagent à n'effectuer aucun échange d'argent sur le lieu de distribution.

### COLIS

**Le producteur propose dans le cadre de ce contrat les produits ou produits transformés**

*voir tableau Excel joint : choix possible pour chacune des livraisons*

### REGLEMENT

Le consomm'acteur s'engage financièrement sur la période du contrat. Le paiement s'effectue lors de la signature du contrat par **chèque(s) libellé(s) au nom de Isabelle ROCCATI-BOSCH** et remis au producteur qui en débitera un aux dates fixées au dos. Le consomm'acteur devra s'acquitter de la somme totale de ..... € payée en (*cocher le mode de versement choisi*)

:  
 1 versement de ..... €   
 2 versements de ..... €   
 3 versements de .....€   
 4 versements de.....€

### SIGNATURE

Le consomm'acteur accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par le producteur d'un exemplaire daté et signé accompagné du règlement.

Le producteur  
«lu et approuvé»  
Le .....

Le consomm'acteur  
«lu et approuvé»  
Le .....